

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AOUT 2019 (20H)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles - Madame DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - VIARD Marie-Laure – Monsieur MEUNIER Julien - Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

Excusés : Monsieur THEVENOUD Guy – Madame BERTRAND Catherine

Absents : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PROPOSITION CONVENTION AVEC COMMUNAUTE DE COMMUNES ET AGENCE DE L'EAU :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clunisois au 01/01/2020 du fait d'une minorité de blocage à laquelle nous avons contribué.

L'Agence de l'Eau propose de passer une convention avec la Communauté de Communes pour toutes les communes qui le souhaitent pour soutenir les travaux dans le cadre du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024 avec un financement garanti.

Le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire la commune pour les travaux de renouvellement de la lagune.

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de l'opération de renouvellement de l'unité de traitement du bourg, préparé par l'ATD. Il est proposé de lancer l'étude préalable et de consulter les prestataires nécessaires en relevé topographique, étude de sols, CSPS et maîtrise d'œuvre pour l'ouvrage à étudier, et de solliciter les subventions correspondantes.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

Des travaux importants au poste de relèvement des eaux usées doivent être réalisés en septembre (environ 10 k€ HT) pour résoudre les problèmes de clapet anti-retour.

- RPQS 2018 - SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Gilles BURTEAU, Adjoint, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public communal d'assainissement collectif de l'année 2018. Le Conseil Municipal adopte ce rapport tenu à disposition des usagers en mairie.

- RAPPORTS D'ACTIVITES 2018 :

- **Communauté de Communes du Clunisois** : Le Maire présente et commente le rapport d'activité 2018, adressé par mail à chacun des conseillers le 20 juillet.

- **Service d'assainissement non collectif** : Julien MEUNIER, délégué au SPANC, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2018 rédigé par ce Syndicat et adopté par le Comité syndical.

- **Eau potable** : Monique BAILLY, déléguée au Syndicat des Eaux de la Guye, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2018 rédigé par ce Syndicat et adopté par le Comité syndical.

Ces rapports sont à disposition des usagers en mairie.

- ACHAT PARCELLE OPAC POUR EXTENSION BATIMENT COMMERCE BALON :

Le Conseil Municipal décide l'achat d'une partie de la parcelle F 1048 sur une surface d'environ 47 m2 au prix de 8 € le m2 (sous réserve de la validation par le bureau de l'OPAC prévu le 01/10/2019) et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir. La surface exacte sera définie après bornage dont le coût est à la charge de la commune ainsi que les frais d'acte notarié.

Travaux d'extension :

Le permis de construire est en cours d'instruction.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été préparé par l'architecte et sera mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation e-bourgogne début septembre.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au taux de 35 % au titre de la DETR 2020 et une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets 2020 ; et éventuellement du Conseil Régional au titre d'une bonification de PETR.

- INSCRIPTION COUPES DE BOIS POUR 2020 :

Sur les conseils de l'ONF, le Conseil Municipal demande l'inscription à l'état d'assiette des coupes de bois N° 58 A – 59 A et 60 (partie) (Douglas) du bois des Meaux sur une surface de 1 ha 68 a) pour l'exercice 2020 ; et décide la vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF.

- AFFOUAGES 2019 :

Les modalités sont identiques à l'année dernière : Tarif 40 € le lot – inscription en mairie - Paiement obligatoire par chèque à l'inscription – Attestation d'assurance obligatoire à fournir.

- VEGETALISATION CIMETIERE :

Le Maire rappelle les grandes lignes de l'étude réalisée par le Centre de Formation et de Promotion Horticole, en collaboration avec le CAUE, examinée en commission élargie au Conseil Municipal le 16 juillet.

Le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention du Conseil Régional au taux de 80 % (plafonnée à 10 000 €) sur une dépense de 13 700 € HT au titre de l'opération pour des « cimetières vivants » et s'engage à poursuivre la démarche du « zéro phyto » pour la gestion du cimetière.

- TICKET MOBILITE :

Le Maire présente le dispositif qui consiste en une aide mensuelle de 30 € allouée aux employés effectuant un déplacement domicile-travail de 30 km minimum (60 km aller-retour) avec leur véhicule personnel, sur 11 mois par an, dont 15 € remboursable à la commune par le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention cadre avec la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'octroi du ticket mobilité pour le personnel éligible lors de son embauche.

- Achat propriété Grosjean :

Suite aux différents échanges avec les héritiers sur le prix global, le voisin M. Chavanne et l'étude notariale, il est proposé un achat simultané avec M Chavanne, en scindant l'ensemble par une division du garage, parcelle F 480 ; la commune faisant l'acquisition de la partie jouxtant l'impasse de la salle polyvalente ainsi que le jardin parcelle F 479 pour un montant de 3 000 € ;

M. Chavanne achetant la maison et la partie du garage côté impasse publique, il prendra en charge les frais de diagnostics de l'ensemble qui seront réalisés par P Delrabal le 3 septembre.

La commune se charge du document d'arpentage lié à la division de la F480 (le devis Gelin s'élève à 748.80 € TTC) et la construction du mur de séparation sous la poutre existante. M. Chavanne se charge de la reprise si nécessaire de la noue commune aux 2 toits, les eaux pluviales des bâtiments F 480 seront orientées dans l'impasse publique.

Le Conseil Municipal autorise le maire ou un adjoint à signer l'acte notarié, le document d'arpentage et tous les documents nécessaires à cet achat.

- SUBVENTION ASSOCIATION :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à la nouvelle association locale « Tarot Club Salornay » pour la participation aux frais de démarrage de l'activité, sachant que cette nouvelle association ne sollicitera pas de subvention annuelle.

- Plan géométral secteur Angoin :

Le Conseil Municipal accepte le don par M Guichard d'un plan géométral, datant de 1773, du secteur d'Angoin, alors propriété de ses ancêtres, et décide de sa restauration.

Après restauration, ce plan :

- pourrait être numérisé, pour permettre sa consultation, à la charge du département moyennant l'autorisation de la commune de la mettre en ligne sur le site internet des Archives Départementales ;
- Serait déposé aux Archives Départementales qui en assurerait sa conservation ; la commune restant propriétaire ;
- pourrait faire l'objet de tirage afin d'être exposé.

Après informations obtenues auprès des archives départementales, cinq restaurateurs ont été consultés et deux offres ont été remises.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre moins-disante de Cindy Landry pour un montant de 2 270 € HT et de solliciter une subvention au taux de 50 % auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide et d'accompagnement culturel des territoires.

- Terrain virage coupé Route Flagy :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, pour une durée de un an, la convention proposée par l'entreprise Sivignon de mise à disposition de terrains communaux en vue de leurs remblaiements partiels avec des matériaux provenant de chantiers et autorisés par la réglementation. Les terrains concernés cadastrés section C 706 - 709 - 712 - 713 sont situés route de Flagy et constituent actuellement un lieu de dépôt communal de déblais. En compensation, l'entreprise livrera 40 tonnes de sable concassé rose 0/6 par an à la commune.

- AVENANT A CONVENTION DE TELETRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE POUR LES DOCUMENTS D'URBANISME :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité signée avec la Préfecture en 2014 pour intégrer la dématérialisation des documents d'urbanisme.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

Voirie : la pré-réception des travaux a eu lieu ce jour 29/08/2019 ;

Grand Pont et mur Gande : la dernière phase de travaux sera réalisée en septembre ;

Désensablement : poursuite des travaux ;

Cheminement piétons rue Lucie Aubrac : les travaux seront réalisés en octobre par Quentin GELIN ;

Chantier Sydesl : les travaux de génie civil sont réalisés

- QUESTIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire : l'effectif prévu est de 91 élèves (26 en maternelle -21 en CP -19 en CE -25 en CM)

La lettre municipale à paraître en octobre est en préparation

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal pour le contrat de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) pour les travaux d'extension du commerce de boucherie à la société APAVE SUDEUROPE SAS - Agence Bourgogne - 21070 - DIJON, pour un montant de 992 € HT soit 1 190.40 € TTC. (Décision N° 2019-3 du 20 août 2019).

- des décisions prises, sur délégation du Conseil Municipal, de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

. N° 07/2019 : reçue le 27/06/19 pour la maison et les terrains cadastrés F 121 -122 - 123 au 7, rue Odette Dauxois, appartenant à M. LECLERCQ Guillaume à SAINT FRANCOIS (97) ;

. N° 08/2019 : reçue le 29/06/19 pour la maison et le terrain cadastré C 11 au 621, rue des Ravarys, appartenant à Mme ROBBE-GRILLET Ghislaine à SALORNAY-sur-GUYE ;

. N° 09/2019 : reçue le 18/07/19 pour le terrain cadastré F 262 au 2, rue de l'Hôpital, appartenant à Mme ARBAULT Françoise à TASSIN LA DEMI LUNE ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 7/10/2019 à 18h30.